

Règles générales de sécurité

dans la structure d'apprentissage

- 1 Il faut toujours considérer une arme comme chargée.
- Une arme ne doit jamais être dirigée vers soi-même ou vers quelqu'un.
- Il faut toujours manipuler les armes avec précaution.
- Il ne faut jamais faire confiance aux seules sécurités de l'arme.





Il est interdit:

- > de toucher à son arme si une personne est en avant du pas de tir ou aux cibles,
- → de toucher à l'arme d'un autre tireur sans lui avoir demandé la permission.

Il est recommandé:

> de porter une protection auditive pendant le tir (obligatoire pour le tir à balles).

Il est impératif:

- que les opérations de rechargement des réservoirs d'air soient assurées par les personnes autorisées et formées,
- de porter une protection oculaire pendant le tir de certaines disciplines.







Nos partenaires officiels

RETROUVEZ LES OUTILS
SERVANT À LA PROMOTION DU TIR











www.fftir.org

23/10/2024

stricture_de_tir_40x60_10_2024-b.indd 1